

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 12 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse

**Excusés :** Yannick LE GOFF et Yvon LE MOIGNE

*Arrivée de Jacky GOUAULT à 10h et de Guy CONNAN à 10h15*  
*Départ de Yannick ECHEVEST à 11h45*



**DELBU2021-01-011 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS -  
REGULARISATION**

Conformément à l'Article 1 du décret n° 008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent fonctionnaire titulaire faisant partie de ses effectifs auprès de la Commune de TREGLAMUS, à compter du 16 novembre 2020 et jusqu'au 27 novembre 2020, pour y exercer à temps non complet, les fonctions de Cantinière et assurer le service en salle.

L'agent a donné son accord par courrier pour cette mise à disposition.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **de mettre à disposition un agent titulaire de Guingamp-Paimpol Agglomération auprès de la Commune de TREGLAMUS en vue d'exercer les fonctions de cantinière et assurer le service salle, du 16 novembre 2020 et jusqu'au 27 novembre 2020,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Commune de TREGLAMUS, ainsi que tous les avenants éventuels s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

